



# LIGUE DE TIR DU CENTRE-VAL DE LOIRE

## RÉUNION DE COMITE DIRECTEUR

20 Février 2021

Par visioconférence ZOOM

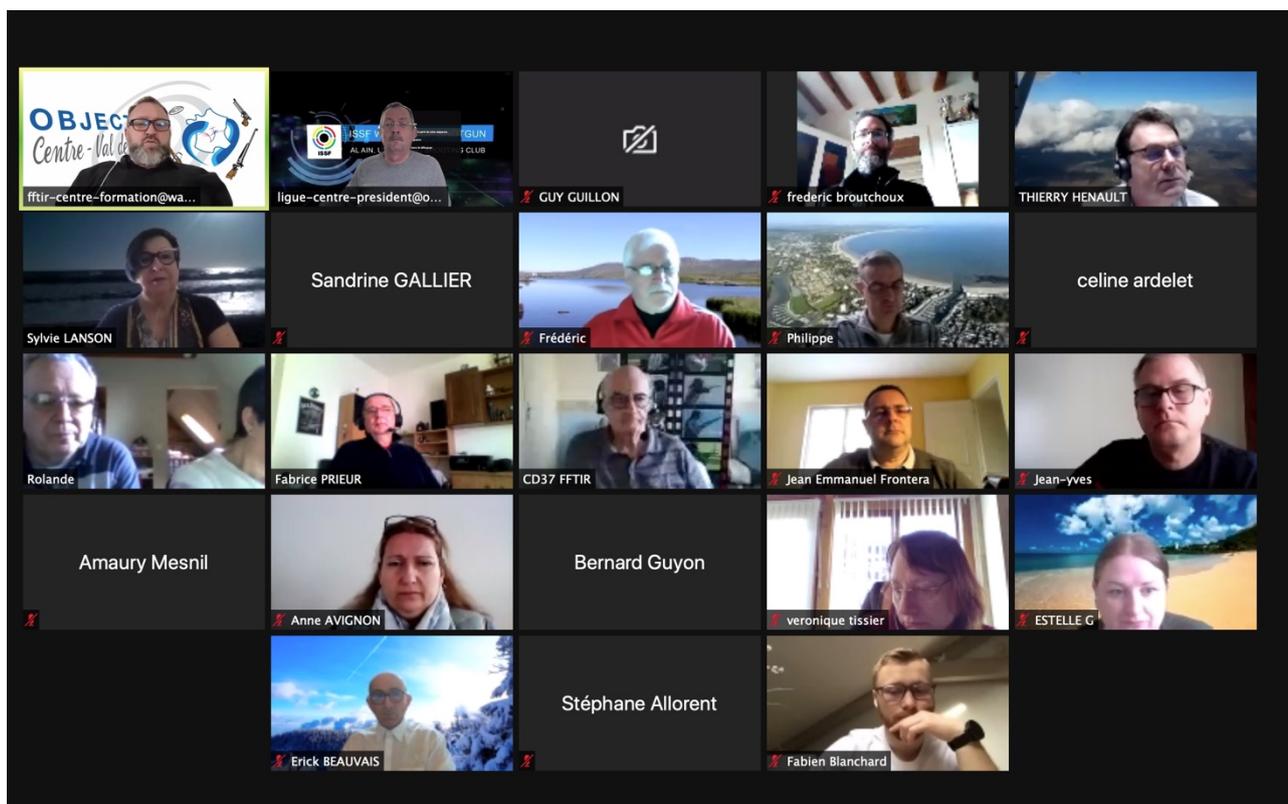
**Présents** : DUMERY Gilles, LANSON Sylvie, DUBOIS Rolande, ALLORENT Stéphane, BROUTCHOUX Frédéric, EDINE Sylvain (CD45), FRONTERA Jean-Emmanuel, GERMONPREZ Estelle, GUILLON Guy, MESNIL Amaury, MURAT Frédéric, SALOMON Patrick, TISSIER Véronique, HENAULT Thierry, DUBOIS Christian, ARDELET Céline, AVIGNON Anne, BEAUVAIS Éric, BLANCHARD Fabien, CHAQUIN Philippe, MICHEL Jean-Yves, BOUTMARD Julien, GALLIER Sandrine, Bernard GUYON.

**Absents excusés** : BARBIER Roland, DEBENNE Sylvain, VIANDIER Jean-François, VILLEPELE Marie-Ange, AUBAULT Jean-Michel, (CD41), COUET Adeline, VAN DER WENDE Guillaume, BASILLE Marc, GUIGNARD Éric,

Début de réunion : 9h40

Fin de réunion : 12h45

Julien devant partir avant la fin de la réunion, l'ordre du jour est modifié.



## **1/ DOSSIER APPEL A PROJETS**

Julien et Sylvie nous présente les dossiers « appels à projets » à destination des associations.

La Ligue enregistre moins de dépenses suite à la situation sanitaire et aux annulations des formations et compétitions. Après étude de plusieurs idées, il a été décidé de créer ce dossier afin de faire bénéficier les clubs d'aides pour travaux d'amélioration ou de sécurisation de leurs installations.

Le dossier 2020/2021 sera à faire avant le 1<sup>er</sup> mai 2021 afin d'aider les clubs avant la fin de la saison sportive. Le dossier 2021/2022 sera à présenter avant le 30 Juin 2021 afin de prévoir cette dépense au prévisionnel de la Ligue présenté à l'assemblée générale. Chaque saison, une enveloppe budgétaire sera votée à ce chapitre.

L'aide sera de 50 % de la demande du club avec un minimum de 500 € et un maximum de 3000 €.

Ce point est adopté à l'unanimité. Chaque association recevra les informations via messagerie ITAC.

## **2/ FORMATION**

Julien nous fait le point sur OBJECTIR et les stages jeunes. La situation est compliquée, les stands 10m sont fermés et il apparait une baisse de la motivation notamment des jeunes. Depuis le confinement, un seul stage a été organisé, avec les mineurs uniquement, le 09 janvier à Fleury.

Des stages 25/50m sont prévus au CNTS en Mars et Avril.

Au niveau des formations de cadres : le CAC a pu se faire en Septembre. Concernant la formation fédérale « animateurs » et « initiateurs », elle se fait en visioconférence, animée par Marc. Il reste la partie pédagogique sur pas de tir à organiser et à valider. Du fait des formations en visio, le coût demandé à l'inscription des stagiaires a été remboursé aux clubs.

Sylvie et Julien participeront à des formations organisées par la CRESS sur le thème « Comment s'adapter en situation de crise », et comprenant 5 modules, il est demandé des binômes « salarié/employeur ».

## **3/ POINT SUR LES COURRIERS ET INFORMATIONS**

Gilles nous informe des résultats des élections au sein de la Fédération Française de Tir. Mr Michel BACZYCK a été élu nouveau Président. Un processus de renouveau de la Fédération devrait s'engager.

Tous les clubs ont été destinataires d'un mail suite aux évènements dramatiques du Puy de Dôme où un forcené a mortellement blessé 3 gendarmes. Les clubs doivent collaborer à ces enquêtes et répondre aux sollicitations de la Police ou de la Gendarmerie.

A compter du 01/02/2021, les détenteurs qui feront des demandes de renouvellement d'autorisation de détention de catégorie B devront demander le renouvellement de l'ensemble de leurs détentions quelque soit la date d'échéance afin de tout regrouper. Un courrier a été adressé par les Préfectures aux associations.

Actuellement, les acquisitions d'armes de catégorie B et C ne sont pas accessibles aux associations, la déclaration au nom d'une personne morale n'est pas prévue pour le moment dans le cadre de la mise en place du SCA (Service Central des Armes). La régularisation devrait intervenir au début du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021

#### **4/ POINT SUR LA TRÉSORERIE**

Sylvie nous présente les comptes arrêtés au 31/01/21, le comparatif avec les comptes arrêtés au 31/08/20 (fin de saison) ainsi qu'avec le prévisionnel.

Il s'avère qu'il y a moins de charges étant donné qu'il n'y a pas de championnats, pas de réunions, ni de stages. Les formations se font en Zoom ainsi que les réunions sauf ce qui a été fait avant fin octobre 2020.

Le reversement par la Fédération sur les licences est de 20 % pour cette saison, il était redescendu à 15 % la saison dernière et a retrouvé son taux de N-2.

Les subventions CAP ASSO semblent plutôt aller vers une baisse des dotations voire une non-reconduction de l'aide régionale sur les salariés notamment sur les renouvellements, la tendance étant plutôt axée sur les nouveaux dossiers.

Les dossiers PSF (ex CNDS) sont possibles au niveau des clubs mais pour des investissements d'un montant unitaire de 500 € maximum ce qui rend plus difficile les dossiers. Nous recevrons prochainement les consignes de la FFTIR avec la lettre de cadrage.

Les finances de la Ligue sont saines et nous permettent d'envisager l'avenir sainement pour la saison prochaine.

#### **5/ MODIFICATION AU SEIN DU BUREAU DIRECTEUR**

Suite aux élections fédérales, Sylvie LANSON a été nommée au poste de Trésorière générale.

Afin de respecter une certaine éthique, Gilles Dumery n'a pas souhaité que Sylvie LANSON soit aussi trésorière de la Ligue de tir du Centre-Val de Loire et cela avec son accord.

Il a donc été proposé les modifications suivantes au niveau du Bureau directeur de la Ligue de tir du Centre-Val de Loire.

- TRESORIERE : Mme Rolande DUBOIS
- SECRETAIRE : Mme Sylvie LANSON.

Cette modification est adoptée à l'unanimité. Les démarches seront faites auprès des banques et autres organismes.

## **6/ POINT SUR LES LICENCES**

Nous sommes 8552 licenciés (8830 à même date en 2020). Le nombre de licenciés est en baisse à tous les niveaux et cette baisse sera difficile à enrayer pour cette saison.

Gilles nous informe qu'un accord pourrait être passé avec la Fédération nationale des chasseurs et la FFBT afin que ceux-ci puissent accéder aux stands plateaux des associations, avec l'accord du président de l'association concernée.

Le DTN, Gilles MULLER, a œuvré activement auprès des ministères pour la réouverture de nos installations extérieures, un grand merci pour son travail.

## **7/ POINT ITAC**

Il va être fait une étude sur ITAC au niveau des entités afin de vérifier la présence d'une adresse mail et du n° et de la date de déclaration en Préfecture. Les informations manquantes seront réclamées.

Il sera aussi demandé aux associations d'inscrire dans la partie paramètres l'ensemble des membres de leur comité directeur. L'accès « circuit papier » permet au membre de recevoir des mails uniquement sans autre pouvoir sur ITAC.

En application du décret 2016-11-57 du 24/08/2016, il sera, à terme, demandé la fourniture du certificat médical avant de pouvoir faire le renouvellement d'une licence. Cela se pratique déjà dans les autres sports.

Lien : <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/pratique-securite/securite-sur-la-voie-publique/Certificat-medical>

Il est rappelé qu'il va être conseillé à courte échéance d'insérer la photo des licenciés dans ITAC.

## **8/ CANDIDATURE CROS**

Le Comité directeur de la Ligue de tir du Centre-Val de Loire, à l'unanimité, autorise Sylvie LANSON à présenter sa candidature au sein du CROS

## **9/ POINT SUR LES CHAMPIONNATS**

Seul, le championnat départemental cible mobile 10m au niveau du Loiret a pu être organisé.

Suite aux dernières décisions fédérales, il n'y aura que l'échelon régional qualificatif pour les Championnats de France. Il va donc se poser le problème des points d'accès qualificatifs à cet échelon...

Le Championnat de France 10m (initialement prévu en Janvier à Besançon) devrait se dérouler à Volmerange-les-Mines en même temps que le Championnat de France 25/50m mais uniquement sur les épreuves Pistolet et Carabine précision.

Les échelons qualificatifs CDFC n'auront pas lieu, il sera comptabilisé les résultats des matchs qualificatifs des épreuves précision (30 premiers coups pour les adultes et 20 premiers coups pour les écoles de tir) pour accéder à l'échelon national.

Frédéric nous informe que la Ligue d'Auvergne souhaiterait faire une demande de dérogation afin de tirer les championnats régionaux Silhouettes Métalliques dans notre Ligue par manque d'installation. Il faudra en tenir compte pour la logistique arbitrale.

Une partie du stock des médailles estampillées 2020 prévues pour les championnats de France saison été, et donc non distribuées, est au Centre de Tir Régional. Ces médailles pourront être mises à disposition des départements qui en feront la demande. Il faudra contacter Sylvie LANSON ou Claude DUTARDE.

## **7/ SITUATION SANITAIRE DANS NOS DÉPARTEMENTS ET DANS NOS CLUBS**

Toutes les associations n'ont pas forcément rouvert, soit à cause du refus des municipalités ou à cause de stands uniquement fermés.

Il est probable que la saison prochaine démarre difficilement si la situation de crise sanitaire perdure.

Sylvaine EDINE, président du Comité du Loiret, nous informe que le club de SARAN est fermé malgré les annonces municipales sur la faisabilité d'un nouveau stand. L'association était une section de l'Union Municipale de Saran et sera dissoute au 01/09/2021 (fin de saison sportive) avec plus de cent ans d'histoire !

## **11/ POINT SUR LES COMMISSIONS**

Commission médicale : Nous n'avons plus de médecin, il conviendrait d'en trouver un.

Commission arbitrage : Christian DUBOIS.

Plusieurs arbitres de la Ligue ont été convoqués pour arbitrer au CNTS du 22 au 24 janvier, et le seront également du 2 au 5 mars.

Suite au décès de Jean-Michel COURVOISIER RDA du 37, Mr Patrick SOUTY a été nommé RDA.

Au niveau fédéral, Mr Christian BAILLY devrait remplacer Mr Pierre BESSIERE au poste de Responsable national d'arbitrage

Commission Jeunes : Amaury MESNIL

La communication est primordiale dans les associations. Un sondage sera fait auprès des associations.

Plusieurs ligues ont leur page « Facebook » et/ou « Instagram ». Il faut adapter notre présence sur le réseau social suivant les profils que l'on cherche à atteindre. Les sites internet traditionnels ne sont pas forcément consultés par les jeunes, les réseaux sociaux permettent une information en direct.

Il faudrait continuer l'action sur les portraits des membres du comité directeur de la Ligue.

Il faut suivre les évolutions technologiques par l'utilisation de tablettes. Il est suggéré d'étudier la faisabilité d'une application Fédération Française de Tir.

Commission Promotion : Sylvie LANSON

Sylvie nous présente le bon de commande IZY COMM qui sera adressé à tous les membres du comité directeur afin que chacun puisse commander sa tenue Ligue. Les membres de la précédente mandature pourront également réassortir leur tenue.

La boutique fédérale est en cours de restructuration.

## **12/ QUESTIONS DIVERSES**

Frédéric MURAT : un reportage a eu lieu sur Décathlon qui est en train de faire homologuer des masques sportifs pour les infrastructures intérieures.

Sylvie nous présente la maquette des masques fédéraux en cours de validation par le Ministère des Sports et qui seront diffusés aux sportifs de haut-niveau et encadrants.

Gilles nous apporte des précisions sur les fake news apparues récemment sur le blog Médiapart. Un démenti devrait être fait par la Fédération.

Amaury MESNIL : le DTN va-t-il changer ?

*Réponse de Gilles* : les DTN sont nommés après les Jeux olympiques.

Dans le cadre de la nouvelle loi sur le Sport, la fédération devra changer ses statuts et son règlement intérieur. Cela impactera aussi les organes décentralisés (Ligues, comités départementaux et associations)

La Secrétaire  
Rolande DUBOIS



Le Président  
Gilles DUMERY

